

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2015 - 2016

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 17/11/2015

Présidence de : Mme LAVANCHE Kathy

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 1

ORDRE DU JOUR

1 - Préambule

- Approbation du P.V. de la séance du 28/09/2015.
- Installation du nouveau conseil d'administration.

2 - Fonctionnement général

- Election des membres de la Commission permanente.
- Election des membres du Conseil de discipline.
- Installation de la Commission hygiène et sécurité.
- Installation du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Installation de la Commission éducative.
- Convention d'utilisation du matériel sportif de la Mairie.

3 - Vie pédagogique et éducative

- Projet de voyage Espagne ⇒ principe ⇒ participation des familles – acceptation du don.
- Répartition des IMP.
- Bilan de l'Association Sportive.
- Projet COP.
- Bilan CDI.

4 - Vie budgétaire et financière

- Proposition du budget 2016.
- Délégation de signature.
- Etat Prévisionnel des Achats (EPA).
- Décision budgétaire modificative.

5 - Questions diverses

- 4 Annexes (nombre – titre) : Composition des différentes commissions – Règlement infrastructures et équipements sportifs – Budget Espagne - Budget Pays d'OC -

- Motions (nombre – titre) :

PRESENCE AU CONSEIL
Séance du 07 Décembre 2015

Séance du Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude Mme VACHON Séverine	X		X				
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
	Commune siège								
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. VILLENEUVE Mathieu M. LEMAIRE Jérôme	X X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BREGEAS Amaud	X						
		Mme EQUILBEY Clémence	X						
		Mme FILLON Caroline	X						
		M. JOULIN Olivier			X				
		Mme GUIONNET Christelle	X						
		M. BERNAUDEAU Mickaël	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
		M. GLOTIN LUC	X						
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	Mme PELLETIER Florence		X				
Mme MOGER Karine			X						
Mme BERETTI Nathalie				X					
Mme BENONI Murielle				X					
Mme DE CONINCK Christine				X					
Mme AYRAULT Mireille			X						

Elèves		Mlle BLANCHARD Léa		X					
		Mlle STOL Indy		X					

RUBRIQUE I - Préambule

Le quorum étant atteint, Mme LAVANCHE, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 17H35 et fait lecture de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme FILLON Caroline, représentante du personnel d'enseignement.

1. Approbation du PV de la séance du 28/09/2015 :

Le Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la Présidente procède à l'installation du Nouveau Conseil d'Administration.

1. Elections des membres de la commission permanente :

Les parents d'élèves souhaitent avoir des précisions sur les différentes commissions :

1.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'une commission permanente est une commission de travail permettant d'avancer le travail du conseil d'administration en amont, en particulier sur les sujets complexes et techniques (ex : dotation globale, compte financier...) ou encore ceux engageant la politique et les choix de l'établissement (modification RI par exemple). Elle se réunit environ 2 fois par an.

Les membres de la commission permanente sont élus à l'unanimité (voir annexe).

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 4

2. Elections des membres du conseil de discipline :

2.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'un conseil de discipline sert à sanctionner un acte répréhensible grave commis par un élève. Sur ses quatre ans de service, il s'est réuni 2 fois.

Les membres du conseil de discipline sont élus à l'unanimité (voir annexe).

2.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 3

3. Installation de la commission hygiène sécurité :

3.1. Commentaires / débat : Cette année, Mme la Principale devrait réunir cette commission car le PPMS doit être établi. Un exercice de confinement doit être fait. Sera également établi un document unique d'évaluation des risques (DUER) listant l'ensemble des risques professionnels à circonscrire pour les personnels de l'éducation nationale.

Les membres de la commission hygiène sécurité sont élus à l'unanimité (voir annexe).

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 5

4. Installation du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté :

4.1. Commentaires / débat : Ce comité sert à répertorier toutes les actions de prévention et d'éducation à la santé et à la citoyenneté engagées et reconduites et à préparer des projets dans ce domaine.

Les membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont élus à l'unanimité (voir annexe).

4.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 6

5. Installation de la commission éducative :

5.1. Commentaires / débat : Mme la Principale rappelle qu'une commission éducative est souvent considérée comme « antichambre du conseil de discipline ». Suite à de récurrents manquements au règlement intérieur commis par un élève, il doit en émaner une solution éducative. Des personnes extérieures peuvent être invitées (gendarmerie, éducateur..) en fonction de la typologie des fautes commises. En quatre ans de service, elle s'est réunie 3 fois.

Les membres de la commission éducative sont élus à l'unanimité (voir annexe).

5.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

5.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2

6. Convention d'utilisation du matériel sportif de la Mairie :

6.1. Présentation / contexte : Mme la Principale présente le règlement d'utilisation des infrastructures et équipements sportifs de la Ville de Lezay. Il est soumis à l'approbation pour signature.

Les membres du conseil d'administration autorisent Mme la Principale à signer cette convention.

6.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

6.3. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 13

M. RODIER, Gestionnaire demande l'acceptation de plusieurs dons.

* acceptation de don du FSE pour le voyage au Pays d'OC d'un montant de 55.84 €. Le FSE s'est investi dans de nombreuses actions pour financer les voyages (vente de chocolats, loto, etc...)

Accord du CA à l'unanimité des membres présents pour accepter ce don.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 11

* acceptation de don de l'AFDET d'un montant de 146.00 € pour les frais de déplacements et 199.00 € pour l'achat d'une tablette numérique. L'AFDET propose une subvention pour travailler avec les entreprises locales. L'an passé, des élèves ont visité l'Entreprise Fournié de Sauzé-Vaussais et la base logistique Intermarché de Gournay, en partenariat avec le collège de Brioux-sur-Boutonne. Les frais de transports ont été pris en charge par l'AFDET qui a également alloué aux deux collèges une subvention d'équipement utile pour un travail dans le cadre du Parcours Avenir. Le collège Jean Monnet a choisi d'acquérir une tablette numérique. L'AFDET bénéficie de la taxe d'apprentissage dont elle redéploie une partie sur le volet de la formation.

Accord du CA des membres présents pour accepter ce don.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 15

1. Projet de voyage Espagne :

- 1.1. Présentation / contexte : M. RODIER rappelle que ce voyage aura lieu du 02 au 08 avril 2016 en Andalousie, à Séville. Il est ouvert à tous les élèves de 3^{ème} y compris les Germanistes soit un total de 41 élèves.
- 1.2. Commentaires / débat : Mme Boulanger, documentaliste travaillera avec les germanistes sur l'histoire des arts et les autres élèves travailleront sur la partie linguistique avec Mme Létouart. Il rappelle que le budget a été établi sans crédits globalisés de la collectivité et sans participation financière de la FCPE. M. MAZIN rappelle que les crédits globalisés sont des subventions attribuées pour l'ouverture culturelle ou pour une découverte en milieu professionnel. Les arbitrages budgétaires de la collectivité ne sont pas connus à ce jour, L'an passé, la participation des familles a finalement été inférieure à 300€. Les familles peuvent payer en plusieurs fois et demander en cas de difficulté financière une aide du fonds social.

Compte tenu du contexte international, une assurance annulation collective a été souscrite.

La participation maximale des familles est fixée à 345 €. Ce projet est soumis au vote du CA.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.4. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 7

1.5. Présentation / contexte : M. RODIER demande l'acceptation de don du FSE pour le voyage en Espagne d'un montant de 2 800.00 € afin de réduire la participation des familles.

1.6. Commentaires / débat : Pour information, une soirée danse sera faite au bénéfice du voyage et M. MAZIN propose des lots pour la journée de belote.

Accord du CA des membres présents pour accepter un don du FSE.

1.7. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.8. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 14

2. Répartition des IMP :

2.1. Présentation / contexte : Dans le cadre de la réforme, en remplacement des HSA, les enseignants pourront percevoir des IMP (Indemnités pour missions particulières) sur les missions effectuées hors présence des élèves. Nous avons 6 IMP à répartir, scindées ou non.

2.2. Commentaires / débat :

* Une IMP RUPN à 2500 euros (gestion du site, logiciels pédagogiques, Gepi ...) qui sera partagée entre 2 professeurs. ¼ M. Joulin et ¾ M. Brégeas.

* Une IMP (625 euros) pour décrochage scolaire : Mme Billerot

* IMP « coordination de cycle » 2500 euros. Le montage pédagogique du cycle 3 demandera cette année un travail de coordination très important: élaboration des progressions disciplinaires sur les 3 niveaux, d'où un partage entre trois professeurs : Mme Molinari, Mme Gentet et Mme Mouzin , puis un quatrième professeur, Madame Létouart, qui gèrera la liaison 3^{ème}-2^{nde}.

* IMP « coordination disciplinaire (625 euros) pour Madame Molinari qui gère l'organisation de l'aide personnalisée et s'investira également dans l'élaboration des progressions du cycle 3.

* IMP « culture » (625 euros) pour Madame Boulanger, professeur documentaliste, pour sa contribution à l'Histoire des Arts.

Il est demandé s'il y a une plus-value dans le passage des HSA en IMP. Mme la Principale répond que ce n'est pas la même chose, les IMP ne rétribuant que le travail extérieur au face à face pédagogique..

Mme Equibey fait remarquer qu'auparavant, certains travaux étaient faits et qu'ils n'étaient pas pour autant rémunérés. Ce qui ne sera plus le cas avec les IMP. Par contre leur octroi suppose un gros travail en amont.

Mme la Principale demande aux membres du conseil d'administration l'approbation de cette répartition.

2.3. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

2.4. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 16

3. Bilan de l'Association Sportive :

3.1. Commentaires / débat :

• Statistiques 2014 2015 :

- 69 licenciés sur 217 élèves
- 31,80% de licenciés (moyenne département est de 22,71% et moyenne académique de 24,75%)
- 26,13% de filles et 37,74% de garçons
- 17 certifications Jeunes officiels

• Activités de l'année :

- 29 mercredis de rencontre
- accueil de 594 élèves durant l'année
- Activités les plus pratiquées :
 - Handball : 141
 - badminton:101
 - futsal : 98
 - Tennis de table:68

• Les résultats :

- Benjamines : 2ème au championnat départemental handball
- Benjamins : 3ème au championnat départemental volley + 3ème au championnat départemental handball + 4ème par équipe en athlétisme estival
- Minimes filles : 2ème challenge haies au départemental + 3ème challenge lancers au départemental + qualifiées au championnat académique athlétisme hivernal
- Minimes garçons : 2ème challenge haies au départemental + 3ème challenge lancers au départemental + qualifiées au championnat académique athlétisme hivernal + 1er au Lambon

• Bilan financier :

Compte de résultats : + 45,20 euros

Solde au 01/09/2015 : 3110,75 euros

- Interrogation sur la somme perçue par la Communauté de Communes du Pays Mellois pour l'année prochaine ??

Réponse : il faut faire une demande globale avec le projet non nageur pour la subvention pour les transports.

- une augmentation du prix de la licence est envisagée.

• Présentation du logo de l'AS aux membres du CA.

4. Projet COP :

4.1. Présentation / contexte : Mme la Principale présente le projet de la Conseillère d'Orientation Psychologue. Le PDMF est désormais remplacé par le Parcours Avenir. Mme Lavanche présente les axes du CIO qui sont :

- Contribuer à la continuité et à la fluidité de parcours ambitieux
 - Contribuer à prévenir et lutter contre le décrochage
- ⇒ Parcours Avenir : 3 objectifs :
- 1) Permettre à l'élève de découvrir le monde professionnel
 - 2) Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre
 - 3) Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Commentaires / débat : La COPsy travaille également sur :

- * Orientation des élèves en 3^{ème}
- * Découverte des métiers
- * Navigation sur le site Onisep
- * Formalisation du parcours avenir
- * Cycle 3
- * Implication des parents

La conseillère est une personne dynamique en dépit de sa maigre présence au collège (une journée par quinzaine).

Convention CIO :

Mme la Principale demande l'approbation des membres du CA pour la signature de la convention de partenariat avec le CIO. Projet tripartite et programme pluriannuel.

1. Projet CDI :

1.1. Présentation / contexte : Pour information Mme la Principale annonce que Mme Boulanger a soutenu une thèse de doctorat avec les félicitations du jury.

1.2. Mme la Principale présente le projet CDI sur l'année 2014-2015.

Le CDI était ouvert 4 jours par semaine. Les statistiques de fréquentation de janvier à Mars :

- * 15% en classe de 6^{ème}
- * 35% en classe de 5^{ème}
- * 37% en classe de 4^{ème}
- * 13 % en classe de 3^{ème}

Des nouveaux livres ont été donnés par l'EHPAD, lequel les avait reçus du collège du Sacré-Cœur, qui seront à répertorier et ré-étiqueter.

Mme Lavanche rappelle les activités pédagogiques :

- Atelier « contes et légendes de Bretagne »
- participation projets pédagogiques (Exposition sur la musique dans l'Antiquité au musée de ROM + Collège au Cinéma+ voyage en Andalousie + épreuve HDA)
- Accueil d'élèves de CM2

Puis les activités culturelles :

- Participation aux « voyages au cœur du livre »
- Expositions mensuelles de documents
- Projet « presse » proposé par le journal *la Concorde*.
- Organisation du séjour à Brocéliande

1. Proposition du budget 2016 :**1.1. Commentaires / débat :**

M. RODIER demande le vote du taux des charges communes du service SRH à 18% conformément aux recommandations de la collectivité.

1.2. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 1

2. Commentaires / débat : M. RODIER rappelle les travaux programmés par le département au titre de l'année 2015 :

- * mise en place de robinets thermostatiques
- * aménagement de l'accès piétons + sortie self
- * clôture de protection autour de la cuve à gaz
- * extension et restructuration de la cuisine

Seule la mise en place de robinets thermostatiques a été réalisée.

Le budget primitif 2016 est présenté aux membres du conseil d'administration. La dotation globale de fonctionnement pour 2016 est de 56807€. Elle était de 55764€ en 2015. La hausse de la dotation est justifiée par l'augmentation des coûts de viabilisation.

Au service ALO, en ce qui concerne le chauffage, il devrait y avoir une augmentation tarifaire. M. Mazin parle de l'application d'un coefficient majoré de 1.8%, soit 180 % d'augmentation envisagée. Aucune information officielle n'a été apportée par la communauté de communes du mellois. Il est à noter que les dépenses liées à la reprographie sont en nette augmentation.

Au service AP, le budget a été établi sans les crédits globalisés du département. En conséquence, seuls les projets déjà engagés : collège au cinéma, chorale, atelier flamenco et théâtre sont à ce jour financés par un reliquat de subvention de l'ancienne communauté de communes du lezayen et un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 1500€. De plus, en ce qui concerne le projet de la serre, toutes les subventions accordées pour 2015 ont été utilisées. Sur les 2000€ prévus, sur fonds propres, il reste 1800,04€ qui sont reconduits pour 2016.

En conséquence, le budget est présenté en déséquilibre avec une insuffisance d'autofinancement (IAF) d'un montant de -3300.04€

Il est procédé ensuite au vote.

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité.

2.1. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

2.2. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 8

3. Délégation de signature :

3.1. Commentaires / débat : Il est demandé au conseil d'administration l'autorisation de délégation de signature conférée au chef d'établissement pour l'année 2016, concernant les marchés ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget ou modifiés.

3.2. Cette délégation est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

1.1. Résultats du vote (le cas échéant) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

1.2. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 10

2. Etat Prévisionnel des Achats (EPA) :

2.1. Commentaires / débat

L'état prévisionnel des achats n'est pas soumis au vote du conseil d'administration. Il est présenté pour information. Les évolutions du code des marchés publics sont expliquées avec notamment les nouveaux seuils applicables à compter du 01 janvier 2016.

3. Décision budgétaire modificative :

3.1. Commentaires / débat

Le gestionnaire présente une décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration.

La situation financière du service restauration est critique.

Il est rappelé qu'au collège, 75% des familles s'acquittent d'un prix au repas inférieur ou égal au tarif médian de la demi-pension, soit 2.85€. Pour les dépenses déjà effectuées, la régulation nous est encore due et devrait être versée en début d'année 2016. Il en est de même pour l'aide incitative. A ce jour, nous ne connaissons le montant d'aucune des deux. De plus les coûts de denrées alimentaires ont augmenté notablement cette année suite à l'adhésion au nouveau groupement de commandes.

En conséquence, est proposé un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 2000€ afin de pouvoir boucler sans encombre l'année 2015.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2. Résultats du vote (le cas échéant) : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

3.3. Numéro d'acte généré(le cas échéant) : 9

- Les parents se demandent ce qui est attendu des élèves en étude : Mme Billerot, CPE, rappelle qu'une heure d'étude est une séquence éducative. L'élève doit être en mesure d'être autonome et gérer ses devoirs. Il doit prévoir du travail. Il a la possibilité de se rendre au CDI. OUI, il peut lire si le travail est correctement fait. Pour le travail de groupe, on peut les laisser à deux mais c'est difficilement gérable en étude. Il faudrait que l'élève anticipe ses devoirs. Une réflexion doit être menée avec les professeurs. De plus avec la nouvelle réforme les élèves risquent d'avoir encore plus de temps libre (maximum de 6H de cours par jour pour un public captif au collège jusqu'à 8h30). Une réflexion est à avoir avec l'Espace Jeunes (interventions sportives et culturelles).
- Les actions menées pour aider les enfants « harcelés » : Un travail avec les professeurs principaux et les classes. Les problèmes sont traités quand ils sont vus. Mme Billerot est intervenue dans plusieurs classes. Par contre elle rappelle qu'il faut peut-être différencier moquerie et harcèlement. Des informations sur le thème du harcèlement sont à prévoir.
- Ils s'interrogent sur la qualité du carnet de liaison : sa mauvaise qualité est soulignée. Le collège a changé de fournisseur suite à des offres de moindre coût. Nous reverrons ce problème l'an prochain.
- Les carnets sont demandés à l'entrée du collège ; ensuite, les noms des élèves ne l'ayant pas en leur possession sont notés sur un tableau en salle des professeurs. De cette façon, si un professeur le réclame dans la journée, il sait si l'élève l'avait à son arrivée au collège. En effet, en 2014-2015, certains élèves déclaraient ne pas l'avoir apporté ou le cachaient en cas de demande de la part d'un professeur ; ces échappatoires ne sont plus possibles cette année.
- Statistique du site du collège et Gépi : Une vérification pourra être faite. Les parents consultent davantage la banque de données Gépi que le site du collège. Mme Billerot rappelle qu'a été instauré un onglet « actus emploi du temps » sur le site du collège pour que toute absence de professeur toute modification d'emploi du temps soit immédiatement visible de tous.
- Certains parents trouvent que la qualité des photos de classe commandées par le FSE est médiocre : M. Brégeas annonce que l'année prochaine le FSE changera de fournisseur.
- M. Mazin demande si les professeurs absents sont remplacés. A ce jour, Mme Pradot est remplacée par M. Saint-Martin. En ce qui concerne Mme Boussac, nous n'avons toujours pas de remplaçant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Le Secrétaire de Séance,

C.FILLON



La Présidente,

K. LAVANCHE

